

Délibération du Conseil syndical  
du 12 octobre 2021

Depuis le mois de juin dernier, FORCE OUVRIERE avec d'autres organisations syndicales a décidé d'entamer des démarches juridiques contre le PSE/PACT que la direction impose avec force.

Pour le conseil syndical, ces démarches juridiques s'inscrivent en complément de l'action syndicale et la mobilisation avec les agents pour exiger le retrait du PACT. Le conseil valide donc cette orientation.

Conformément à ses statuts, le conseil syndical donne mandat

au Cabinet Cambonie Bernard  
21 place du caquet  
93 200 St Denis

pour ester devant le tribunal administratif de Montreuil, contre la décision de l'homologation du document unilatéral fixant le contenu du Plan de sauvegarde de l'emploi de la société Aéroports de Paris prise par la DRIEETS du 21 juin 2021.

Dans ce cadre, il donne mandat au secrétaire du syndicat pour faire l'ensemble des démarches nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

**Roissy**

Bureau 2R04 060 Module MN  
BP 81007  
95711 Roissy – CDG Cedex 103  
01 48 62 12 08 fory@adp.fr

**Syndicat général FO Aéroports de paris**

[adp.forceouvriere@gmail.com](mailto:adp.forceouvriere@gmail.com)

siège social

46 rue des petites écuries 75010 Paris

**Orly**

Bat 400 Bureau 5559B  
103 Aérogare sud CS 90055  
94396 Orly Aerogare Cedex  
01 49 75 06 41 fool@adp.fr

